



Décision : n°044/2017

Objet : Etude prospective sur les équipements publics scolaires et associatifs de Marolles-en-Brie.

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Marolles-en-Brie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération n°2381-2016 du Conseil Municipal en date du 2 juin 2016 notifiant les pouvoirs du Maire,

Considérant le point n°4 relatif aux pouvoirs du Maire,

DECIDE

Article 1 : D'accepter la proposition commerciale de la société Filigrane Programmation – Eco-programmation pour la somme totale de 24 800 € HT (29 760 € TTC).

Article 2 : Dit que les crédits sont prévus sur l'exercice 2017.

Article 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :
- Filigrane Programmation & Eco Programmation ;

Le Maire certifie que la présente décision

a été déposée en préfecture du Val-de-

Marne 094.219400488-20170530-044-

au titre du contrôle de la légalité

le 010617.

qu'elle a été notifiée aux intéressés

le 010617.

Marolles-en-Brie, le 30 mai 2017


Sylvie GERINTE,

Maire de Marolles-en-Brie



**MAIRIE DE MAROLLES EN BRIE****PLACE CHARLES DE GAULLE
SIRET 219 400 488 00017****94440 MAROLLES EN BRIE****Tél : 01.45.10.38.38
Fax : 01.45.10.38.39****BON de COMMANDE
n° CA170020****Emis le 14-04-2017****Nos Références**

Demandeur	CABINET DU MAIRE SYLVIE GERINTE Le Maire 01.45.10.38.38
Livraison	

FILIGRANE & ECO PROGRAMMATION (FILIGRANE)
39 BOULEVARD DE MAGENTA

75010 PARIS

Tél : 01.42.38.17.65

ETUDE PROSPECTIVE RATIONALISATION DES BAT C.

Poste	Désignation	Quantité	Remise	Prix unitaire HT	Tx TVA	Montant TVA	Montant total TTC
1	ETUDE PROSPECTIVE SUR EQUIPTS						
2	PUBLICS SCOLAIRES ET ASSOCIATIFS						
3	DE MAROLLES EN BRIE						
4							
5	ETAPE 1 : DIAGNOSTIC ET						
6	ORIENTATIONS						
7	FILIGRAMME PROGRAMMATION	1.00		12 400.00	20.00	2 480.00	14 880.00
8	ECO PROGRAMMATION	1.00		1 600.00	20.00	320.00	1 920.00
9							
10	ETAT 2 : FINALISATION ET						
11	REDACTIONS						
12	DE FICHES ACTIONS						
13	FILIGRAMME PROGRAMMATION	1.00		8 800.00	20.00	1 760.00	10 560.00
14	ECO PROGRAMMATION	1.00		2 000.00	20.00	400.00	2 400.00
15							

**MAIRIE DE MAROLLES EN BRIE**PLACE CHARLES DE GAULLE
SIRET 219 400 488 00017

94440 MAROLLES EN BRIE

Tél : 01.45.10.38.38
Fax : 01.45.10.38.39

BON de COMMANDE n° CA170020	Nos Références
Emis le 14-04-2017	

ETUDE PROSPECTIVE RATIONALISATION DES BAT C.

Poste	Désignation	Quantité	Remise	Prix unitaire HT	Tx TVA	Montant TVA	Montant total TTC
16	DELAIS :						
17	ETAPE 1 : 8 SEMAINES						
18	ETAPE 2 : 6 SEMAINES						

<u>L'Adjoint au Maire</u>	<u>L'Adjoint au Maire Chargée des Finances</u> M.P. BOILLOT	<u>Le Maire</u> Sylvie GERINTE	Totaux	HT 24 800.00
				TVA 4 960.00
				TTC 29 760.00

Adresser votre facture à Madame le Maire par :

- Mail à secretariat-dg@mairie-marolles.fr
- ou par courrier en 1 exemplaire à l'adresse suivante : VILLE DE MAROLLES-EN-BRIE – Direction des Finances
Place Charles de Gaulle – 94440 MAROLLES EN BRIE

La facture devra **IMPERATIVEMENT** :

- Etre accompagnée du bon de commande dûment signé,
- Faire apparaître la TVA et n° de SIRET
- Porter mention de la domiciliation bancaire du compte à créditer OU accompagnée d'un RIB.

Bon de commande visé par LE TROUHER Christelle le 14-04-2017

Sommaire

Déroulé méthodologique synthétique.....	2
Etape 1. Diagnostic et orientations.....	3
Etape 2. Finalisation et réfaction de fiches actions	4
Délais.....	6
Moyens humains mobilisés et expérience des intervenants	7
Présentation des structures mobilisées	7
Devis proposé pour la présente mission.....	9
Annexes	10

Déroulé méthodologique synthétique

La Ville de Marolles en Brie est placée dans le contexte d'une **baisse de ses revenus disponibles** (diminution de la DGF, augmentation de sa contribution au FPIC) et d'une probable évolution de sa démographie en tant que commune soumise à l'article 55 de la loi SRU (application de la règle des 25% de logements sociaux). Elle s'interroge donc sur l'**adéquation entre ses besoins en équipements publics et le patrimoine immobilier** dont elle dispose, afin de se donner les moyens de maintenir son niveau de service public. Après discussion préalable avec Mme le Maire, il a été déterminé que les sujets à aborder lors de cette réflexion sont ceux liés aux besoins scolaires et aux besoins des associations.

Les besoins scolaires sont directement liés à la démographie communale. La Ville de Marolles en Brie a été largement urbanisée dans les années 1980, avec le développement d'un ensemble pavillonnaire qui a permis un passage de 500 à 4500 habitants en une dizaine d'années. Depuis lors, la construction de logements a été marginale. Ainsi, du fait du vieillissement global des ménages qui se sont installés à cette époque, la démographie scolaire de la ville est en baisse. Cependant, on peut supposer qu'aujourd'hui, près de 35 ans après l'installation des premiers ménages marollais dans cet ensemble pavillonnaire, **un mouvement de renouvellement démographique va avoir lieu** : déménagements liés au départ à la retraite et décès d'une part, arrivée de nouveaux ménages avec enfants d'autre part. Une étude s'appuyant sur les éléments qu'il est possible de récupérer dans un temps resserré (données INSEE, DIA, listes scolaires, effectifs scolaires, etc.) permettra de faire une projection sur l'évolution de la démographie de la ville, en y associant plusieurs hypothèses liées aux différents projets de constructions collectifs.

À noter cependant que **les besoins scolaires ne se limitent pas à la transcription directe** d'une étude démographique en besoins en locaux. Il s'agit également de se poser la question des activités « annexes », notamment périscolaires, afin de bien déterminer la nature des locaux nécessaires au bon déroulement de l'ensemble, et de se poser la question des lieux accueillant ces activités, avant d'aboutir à une éventuelle programmation de travaux.

Les besoins des associations sont un sujet tout autre, étant donné qu'ils ne sont pas directement liés à la démographie de la Ville. Il s'agira de les étudier en faisant **un relevé précis de l'activité des associations sur la Ville**, et des natures de manifestations qu'elles organisent : tailles de groupes, fréquences de réunions, nature de locaux nécessaires, etc., via la connaissance qu'en ont les élus et les services de la Ville. D'autre part, il s'agira de **faire un panorama des locaux disponibles dans la ville**, en incluant aussi bien ceux présents dans les sites scolaires ou périscolaires, la Mairie, ou le gymnase. Ainsi, il sera possible de s'assurer de l'adéquation entre les activités développées par les associations et le parc immobilier de la Ville, quitte à réaliser quelques adaptations.

Ces deux sujets principaux sont complétés par deux sujets mineurs :

Le premier est celui de **l'éventualité de l'installation de locaux de l'EPT T11** à Marolles. La décision d'installer d'un pôle de proximité composé des services des sports, de la culture, du développement durable et du soutien aux petites communes a été validée en bureau de l'EPT. Il est envisagé, pour le moment, d'installer ces services dans une partie de l'école des Buissons, sans qu'il n'y ait de certitude sur la faisabilité

Etude prospective sur les équipements publics scolaires et associatifs de Marolles en Brie (94) à long terme. Au vu des conclusions du travail sur les besoins scolaires de la Ville précédemment évoqué, **il s'agit de s'assurer que cette potentielle mise à disposition d'une partie de l'école soit possible** sur le long terme.

Le deuxième est celui de **l'usage des locaux scolaires par les associations**. Les sites scolaires accueillent des salles telles que des salles de motricité qui peuvent convenir parfaitement à l'usage d'activités associatives telles que de la gym, du yoga, du théâtre, etc. Comme dit précédemment, ces locaux seront pris en compte parmi ceux qui pourraient être utilisés par les associations dans le cadre d'une nouvelle organisation de l'utilisation des locaux de la Ville par ces dernières. Ainsi, pour éviter tout blocage à ce sujet, la **communauté éducative sera sollicitée pour un temps de travail** spécifique autour de l'adaptation des écoles à leurs besoins,

Etape 1. Diagnostic et orientations

Suite à une réunion de lancement permettant d'ajuster certains points clés de la méthode de travail (calendrier, entretiens à réaliser, personnes contacts, etc.) nous commencerons par **un temps de recueil de données**, qui nous permettra d'amorcer notre travail. On peut mentionner d'ores et déjà les documents suivants :

- * effectifs scolaires et périscolaires détaillées,
- * documents de planification sur l'habitat et l'urbanisme,
- * déclarations d'intention d'aliéner ces 5 dernières années,
- * plans de l'ensemble des équipements de la Ville accueillant du public,
- * diagnostics techniques et plannings d'occupation, de ces mêmes équipements,
- * organigrammes des services du T11,
- * liste des associations du territoire.

Nous prendrons le temps de faire une recherche dans les archives de la Mairie le cas échéant.

Suite à cela, un temps de diagnostic des bâtiments nous permettra d'y voir plus clair :

- * **les sites scolaires, du CLSH, et de la maison des associations feront l'objet d'une visite approfondie**, permettant d'étudier leur état technique, leur fonctionnement au regard des activités accueillies (ou ne pouvant pas être accueillies pour telle ou telle raison...), et de prendre un temps de discussion avec les directeur-trice des groupes scolaires,
- * les autres sites accueillant du public et notamment des associations feront l'objet d'une visite plus rapide, permettant de comprendre les fonctions qui y sont accueillies et leur état global.

Le cas échéant, nous proposerons au maître d'ouvrage une **liste d'investigations complémentaires** à réaliser pour compléter ce travail : relevés de géomètre, diagnostics techniques, recherches historiques... Ces investigations seront à réaliser par des prestataires à désigner, dans un calendrier que nous déterminerons, et permettront de lever d'éventuels « lièvres » techniques (présence d'amiante, de carrières, etc.) nécessaires pour faire le bon chiffrage de l'opération.

Simultanément, des entretiens seront réalisés, afin de recueillir l'ensemble des informations, quantitatives et qualitatives, permettant de **comprendre les politiques publiques de la ville**, en matière d'éducation, d'activités périscolaires, d'accueil des associations, dont les associations sportives. Ce sera également l'occasion, en

Etude prospective sur les équipements publics scolaires et associatifs de Marolles en Brie (94) profitant de la connaissance du territoire de chaque élu, de creuser la question démographique et de développement d'une nouvelle offre de logements.

Ces données et informations qualitatives nous permettront d'engager une réflexion de prospective scolaire, ou nous ferons différentes hypothèses permettant d'envisager à l'horizon de 15 à 20 ans les effectifs scolaires de la Ville. Dans la même foulée, sur la base des entretiens réalisée et de notre connaissance du fonctionnement des groupes scolaires, nous réaliserons une première version des besoins immobiliers scolaires et périscolaires de la Ville (tableau de surfaces et schéma fonctionnel) d'une part, et une première proposition de ventilation des besoins des associations dans l'ensemble des locaux municipaux.

Les trois volets de cette réflexion, seront présentés à un atelier de travail, constitué des élus précédemment interrogés, ainsi que de Mme le Maire. L'ensemble des hypothèses prises seront explicités discutées et éventuellement corrigées, de sorte que l'ensemble soit entièrement partagé par le groupe concerné par cette étude.

Ces éléments seront synthétisés dans une note constituant un point d'étape de cette étude avant de réaliser les scénarios d'implantation en deuxième étape ;

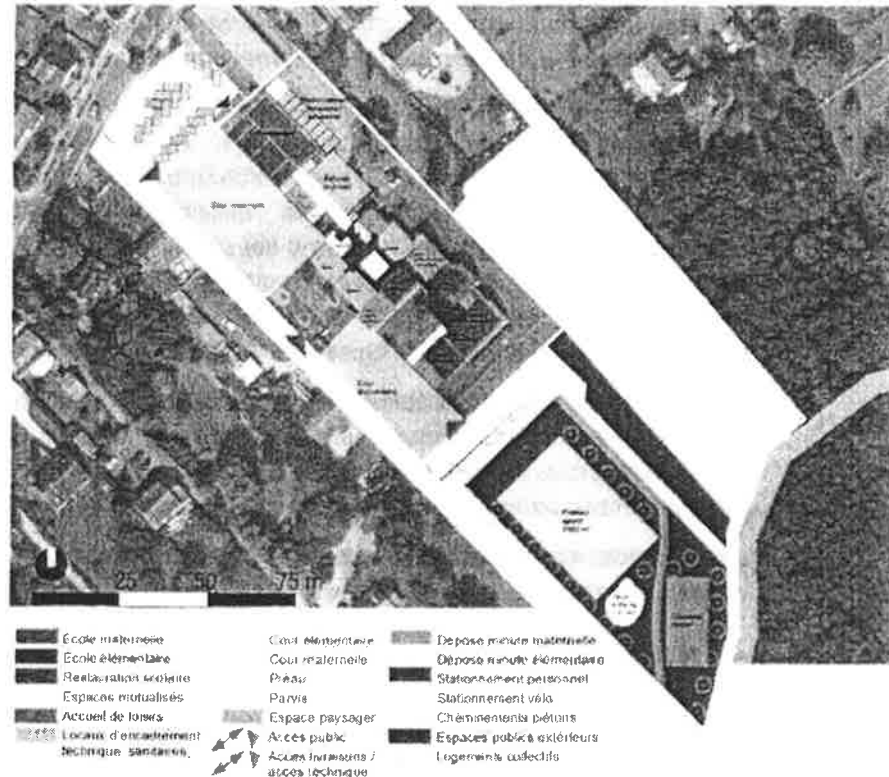
Etape 2. Finalisation et réfaction de fiches actions

Sur la base des besoins immobiliers identifiés préalablement, de l'analyse de site, et des discussions lors de la précédente réunion de travail, nous étudierons des scénarios d'implantation des activités scolaires, périscolaires, T11, associations sur les deux sites scolaires et le site périscolaire en prenant en compte :

- **L'insertion urbaine de la construction dans le respect de la réglementation urbaine et des servitudes diverses** applicables à la parcelle : desserte tous modes, stationnement, articulation aux espaces publics voisins, vues et perspectives...
- **L'organisation potentielle des volumes bâtis et des espaces extérieurs en intégrant les exigences associées aux usages :**
 - o répartition des activités sur différents niveaux,
 - o locaux de volumétrie spécifique, épaisseur de bâtiment adaptée en termes de modularité et de luminosité
 - o organisation des flux et des accès, présence de locaux aveugles,
 - o présence des réseaux nécessaires, caractéristiques techniques compatibles avec les enseignements réalisés,
 - o compatibilité avec la réglementation de sécurité incendie et d'accessibilité,
 - o articulation avec les espaces extérieurs...

Les scénarios seront formalisés par nos soins et intégreront les éléments suivants :

- **Schéma d'implantation des constructions** sur le site indiquant notamment : le nombre de niveau, leurs affectations, l'organisation des accès, la nature des aménagements extérieurs envisagés...
- **Tableau de synthèse des surfaces projetées** pour chacun des scénarios envisagés,



Exemple de test de faisabilité sur la réhabilitation d'une école à Montcourt Fromonville (78).

D'autre part, et là aussi sur la base des discussions de la précédente réunion de travail, nous proposerons une version fiabilisée de la ventilation des besoins des associations dans les différents locaux de la ville pouvant accueillir du public, également associés à une proposition de travaux.

Une fois ces scénarios d'implantation mis au point, nous serons en capacité de proposer une évaluation de l'enveloppe financière prévisionnelle travaux. Elle sera évaluée par notre économiste de la construction sur la base des éléments déterminés lors du diagnostic des sites. **L'objectif est d'appréhender le budget que le maître d'ouvrage devra consacrer à l'opération en tenant compte de son niveau d'exigence vis-à-vis de ce projet.**

L'enveloppe financière prévisionnelle intègre l'ensemble des dépenses qui devront être réalisées par le maître d'ouvrage pour mener à bien l'opération, et notamment :

- * Le cout des travaux estimé au ratio par rapport à des opérations similaires, et ajusté en fonction des particularités de ce projet : présence de fondations spéciales, topographie, contraintes techniques particulières...
- * Les honoraires des différents intervenants à rémunérer et notamment le maître d'œuvre,
- * Le cout des études complémentaires à réaliser : relevé de géomètre, étude géotechnique,
- * Les frais divers à mobiliser, donc l'organisation d'un concours d'architecture le cas échéant,
- * Les assurances, provisions pour aléas et tolérance, provisions pour actualisation des couts, ainsi que la TVA.

Ce chiffrage concernera les deux sites scolaires et le site périscolaire de manière détaillée, en faisant le point sur l'ensemble des travaux nécessaires pour assurer le

Etude prospective sur les équipements publics scolaires et associatifs de Marolles en Brie (94) : maintien de ces bâtiments sur le temps long (travaux de confort, de respect de la réglementation, d'amélioration thermique), pour améliorer leur fonctionnement au quotidien (pour les activités périscolaires et périscolaires), mais aussi pour accueillir de nouvelles activités le cas échéant (dont éventuellement les activités associatives).

Il concernera également, de manière plus sommaire, les éventuelles modifications à réaliser sur les autres sites, de sorte qu'ils puissent accueillir des activités associatives de manière plus pleine et plus souple.

Suite à cela, un nouvel atelier de travail composé des mêmes élus que précédemment sera sollicité afin d'évaluer et de valider ce travail de scénarios et de chiffrage.

Ensuite, **un autre temps de travail pourra être réalisé auprès de la communauté éducative**, c'est-à-dire de l'ensemble des directeurs-trices de groupes scolaires et des centres de loisirs de la ville, afin de débattre autour de ces scénarios d'amélioration des sites scolaires et périscolaires.

Suite à cela, **les scénarios et chiffrages seront finalisés en prenant en compte l'ensemble des remarques après validation par Mme le Maire**, puis seront synthétisées dans un rapport qui constituera le tome 2 de la note de synthèse précédemment produite. Notamment, des « fiches-actions » seront réalisées, une par site, faisant le point sur les travaux à réaliser, les fonctions installées à terme, le budget, et les questions opérationnelles pour y parvenir.

Enfin, Filigrane Programmation **pourra participer à une réunion publique ou à la rédaction d'un encart de deux à trois pages** dans le journal municipal présentant l'ensemble de la démarche ainsi que ses conclusions.

Délais

Nous proposons le calendrier suivant, courant depuis la réunion de lancement de l'étude :

- Etape 1 : 8 semaines,
- ⇒ Etape 2 : 6 semaines.

Ce calendrier d'étude s'entend hors temps de validation de la part de la Ville. Il permet, si l'étude débute début mai, et en prenant en compte la contrainte que constitue les vacances d'été d'obtenir des éléments finaux à l'horizon de septembre-octobre 2017.

Moyens humains mobilisés et expérience des intervenants

Nous avons choisi de constituer une équipe resserrée, regroupant le savoir-faire technique et opérationnel de Filigrane Programmation en programmation et les compétences de l'Eco-Programmation.

Présentation des structures mobilisées

Filigrane programmation (mandataire)

Filigrane Programmation est une équipe composée de programmistes généralistes heureux de faire leur métier, et qui ont tous envie de mettre leur compétence au service des maîtres d'ouvrage, qu'ils soient professionnels ou non, publics ou privés, dans **un rapport de confiance de proximité, et une posture de questionnement permanent et de rigueur intellectuelle.**

Notre expérience professionnelle en matière de programmation architecturale et urbaine nous paraît adaptée à la mission que vous nous proposez, puisque **nous réalisons depuis de nombreuses années des études de programmation très diverses, notamment pour des projets d'enseignement supérieur et de recherche.** Filigrane a fait valider cette expérience professionnelle par ses pairs puisque la société dispose d'une certification OPOTECC en programmation architecturale et urbaine depuis 2009. Elle sera l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage et de ses partenaires tout au long de l'étude.

Filigrane programmation est certes une petite structure, à taille humaine, mais au sein de laquelle chacun des collaborateurs reste libre de proposer, d'initier et de développer ses propres envies, ce qui lui permet de s'épanouir dans sa pratique professionnelle et par là même d'être plus à l'écoute des maîtres d'ouvrages.

L'équipe regroupe aujourd'hui une équipe de 9 personnes permanentes, dont 2 architectes-programmistes et 2 urbanistes-programmistes depuis plusieurs années, ainsi qu'un architecte enseignant chercheur en charge de la recherche et développement au sein de l'équipe.

Présentation des intervenants pressentis

- » Caroline Benoit, programmiste chef de projet assurera la direction de l'étude pour le compte de Filigrane. **Urbaniste-programmiste** diplômée de l'Ecole d'Urbanisme de Paris, elle a rejoint l'équipe de Filigrane en 2014. Elle intervient aussi bien à l'échelle urbaine qu'à l'échelle architecturale ce qui lui permet de disposer d'une vision précise des enjeux techniques des projets tout en étant en mesure de dégager une vision stratégique et prospective. Caroline est notamment intervenue pour la programmation d'une école élémentaire à Asnières sur Seine, et d'un groupe scolaire au Kremlin Bicêtre.
- » Thibault Feuga, urbaniste-programmiste senior, assistera ponctuellement Caroline Benoit lors de cette étude. Il a rejoint Filigrane Programmation en 2010, et il pilote des études de programmation architecturale et urbaine dans des domaines variés, et

Etude prospective sur les équipements publics scolaires et associatifs de Marolles en Brie (94)
a acquis une expérience certaine dans les milieux de l'enseignement, de l'industrie, mais aussi du montage et du suivi d'opérations complexes.

L'équipe, côté Filigrane, sera déterminée exactement au lancement de la mission.

Eco-programmation (co-traitant)

- Caroline Benoit sera secondée sur l'aspect économique par Carlos RIOS, qui exerce son métier d'économiste et technicien de la construction depuis plus de 25 ans dans le cadre de la société ECRH, avec laquelle il a réalisé plusieurs dizaines de missions en partenariat avec Filigrane Programmation. Cette pratique professionnelle lui permet de disposer d'une base de donnée de coûts de la construction en permanence mise à jour, mais aussi de d'avoir une très solide connaissance des techniques de la construction, permettant de juger de la crédibilité et de la fiabilité de telle ou telle solution technique proposée par un concepteur. Qualifié OPQTECC et détenteur d'un diplôme d'exercice de pratique du droit à titre accessoire, il a effectué des missions très variées dans différents domaines de la construction, tant en construction neuve qu'en réhabilitation et notamment au titre du patrimoine des Monuments historiques. A noter que Carlos Rios a choisi de positionner son activité d'assistance à maîtrise d'ouvrage au sein d'Eco programmation dans les locaux de Filigrane, ce qui garantit une certaine fluidité dans le travail.

Les CV détaillés des différents intervenants sont annexés à la présente note.

Devis proposé pour la présente mission

Filigrane Programmation		Eco Programmation	
Coût de journée	800€/j	Coût de journée	800€/j
Nombre de jours	Coût (€)	Nombre de jours	Coût (€)

Phase unique

Etape 1 : diagnostic et orientations

Réunion de lancement : présentation de la méthode, affinement du calendrier d'étude, discussion autour des données disponibles et prise de contacts.

Recueil de données : démographie du territoire, effectifs scolaires et périscolaires détaillés, habitat, plans des existants, diagnostics techniques et plannings d'occupation, organigrammes des services du T11, liste des associations. Recherche dans les archives de la Mairie le cas échéant.

Diagnostic des bâtiments : visite et diagnostic fonctionnel et technique à vue des deux sites scolaires, du CLSH et de la maison des associations d'une part, et visite rapide des autres sites utilisés par les associations (maison des jeunes, salle des fêtes, gymnase). Complété par un entretien rapide des directrices des groupes scolaires. Compte rendu d'analyse des sites, et définition de diagnostics techniques spécifiques si besoin.

Entretiens (3 à 4) auprès de responsables et élus concernés de la commune : Mme le Maire, élu(-e)s à l'éducation, aux associations, au sport, aux bâtiments. Sujets centraux : projets de logements, activité périscolaires, activités des associations, démographie de la Ville.

Première version d'une hypothèses pour la **prospective scolaire** sur la base des données recueillies précédemment. Allers-retour de validation.

Dimensionnement des besoins immobiliers théoriques pour les activités scolaires et périscolaires sur la base des données précédemment recueillies. Proposition de localisation des activités des associations dans l'ensemble des locaux municipaux.

Atelier de travail avec les élus concernés : retour sur le diagnostic, présentation de la prospective, des besoins immobiliers scolaires associés, et première discussion autour de la répartition des association.

Formalisation d'une note synthétisant l'ensemble des éléments produits

Etape 2 : finalisation et rédaction de fiches actions

Sur la base des arbitrages précédents :

- **mise au point de scénarios d'implantation** sur les deux sites scolaires (un à deux scénarios par site), ainsi que sur le CLSH si besoin, intégrant le T11,
- **fiabilisation de la ventilation des besoins des associations**, associés à une proposition de travaux.

Evaluation des enveloppes financières des travaux à réaliser, et première proposition de calendrier des travaux.

Atelier de travail avec les élus concernés : présentation et des scénarios, du chiffrage, et du calendrier des travaux.

Présentation de la démarche lors d'un **atelier de travail** avec les directrices-trices des groupes scolaires et CLSH.

Approfondissement des propositions de travaux, du chiffrage, du phasage.

Rédaction du document de synthèse sous forme de **fiches actions pour chaque site scolaire**, et de propositions d'interventions pour les autres sites considérés.

Accompagnement pour une présentation en **réunion publique ou pour la rédaction d'un encart de deux pages dans le journal municipal**.

0,5	400		0
2	1600		0
2	1600	1	800
1	800		0
3	2400		
3	2400		0
1	800		0
3	2400	1	800

= 12400

= 1600

2	1600	2	1600
0,5	400		0
1	800		
2	1600	0,5	400
4	3200		0
1,5	1200		0
26,50 j	21 200 €	4,50 j	3 600 €

Total de l'offre par co-traitant

TOTAL DE L'OFFRE HT

TVA : 20%

TOTAL DE L'OFFRE TTC

24 800,0 €

25 000 €

29 760,0 €

Acte à classer

044-2017

1 En préparation	2 En attente retour Préfecture	3 > AR reçu <	4 Classé
----------------------------	---	-------------------------	--------------------

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-06-01T10-19-29.01 (MI206098909)**Identifiant unique de l'acte :**
094-219400488-20170530-044-2017-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :**
ETUDE PROSPECTIVE SUR LES EQUIPEMENTS PUBLICS SCOLAIRES
ET ASSOCIATIFS DE MAROLLES EN BRIE.**Date de décision :** 30/05/2017**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes**Acte :** [Décision du Maire 044-2017.PDF](#)**Pièces jointes :** [Décision du Maire 044-2017 Annexe.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/06/17 à 10:19

Par [MARQUES Christine](#)**Transmis**

Date 01/06/17 à 10:19

Par [MARQUES Christine](#)**Accusé de réception**

Date 01/06/17 à 10:25

